



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER PREVERT 2 DECEMBRE 2014

Collège Habitants :

Présents : M. ALAMAMY, Co-Vice-Président, M. DEVINAT, Mme GOUOT, Mme LONDY, Mme NANSE

Excusés : Mme GAUTHIER / M. DIALLO, M FENDRI, Mme OYA YAUCAT GUEMDI

Collège élus :

Présents : M. PERIDON, Vice-Président, Mme BREDAS, M. GUILBOT, M. SAMINGO

Excusés : M. HAMDANI

Administration :

Présents : Mlle BOYER, Mlle LACOMBE

Participent à la réunion :

M. SEDARD, maire-adjoint chargé des Seniors, de l'Action sociale et du Logement

La réunion débute à 19h45.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil de quartier, à savoir le conseil d'installation tenu le 25 septembre, est validé sans modification par les membres présents.

Compte tenu de la présence de M. SEDARD, M. PERIDON souhaite et modifie l'ordre du jour afin de traiter le point sur l'action en direction des propriétés en premier ainsi que le point sur la place Clément Ader.

Point 11 :

Le Conseil de Quartier souhaiterait pouvoir porter des actions en direction des copropriétés. Les actions seraient à définir en fonction des besoins du territoire. Est il possible de rencontrer le service logement de la ville et l'adjoint en charge des questions de logement/habitat/cadre de vie afin d'avoir un échange sur la question des relations existantes ou à créer avec les conseils syndicaux ?

Une explication est donnée à la municipalité par les membres du collège habitants sur leur souhait de conseil de quartier de travailler avec les conseils syndicaux et représentants des ASL de la commune.

Il s'agit de fédérer ces différents acteurs et de pouvoir porter un projet utile, capable de mobiliser les habitants de ces copropriétés privées afin de concourir au mieux vivre ensemble à Combs-la-Ville par exemple en améliorant l'utilisation des espaces communs.

La municipalité rappelle que s'agissant du « mieux vivre ensemble » et de concourir à l'amélioration de la vie en générale des Combs-la-Villais, elle est tout à fait d'accord mais elle ne peut être qu'accompagnante car il s'agit d'améliorer le bien-être sur des territoires privés. Même si il peut y avoir un retentissement indéniable sur l'image de la ville en générale, elle ne peut pas être moteur du projet. La municipalité propose aux membres du conseil de quartier de faire une présentation d'un appel à projet « X » ; ce projet pourrait servir de première approche pour programmer une réunion avec les conseils syndicaux et représentants des ASL et leur expliquer notre démarche. Avec cette présentation, il sera peut être plus simple de recueillir les besoins et envies de travail des différents acteurs.

Les membres du conseil de quartier vont y réfléchir plus en avant et la municipalité va également regarder de son côté ce qui a pu être fait ailleurs en France.

Point 16 :

Place Clément Ader (Icare), beaucoup de dégradations, d'occupations de places de parking ont lieu. A cela se rajoute l'absence de gardien. Est il possible que la municipalité interpelle le bailleur 3 moulins et envisage une rencontre avec le conseil de quartier? (Icare + 2 rue Brassens)

La municipalité a un contact permanent avec le bailleur. Des travaux très importants ont été engagés ces dernières années (installation de grilles, digicodes) mais les installations sont régulièrement dégradées.

Reprise de l'ordre du jour

Point 1 :

Dans une volonté d'être en phase avec les habitants du quartier Prévert, le collège habitants souhaite créer un compte Facebook rattaché à l'adresse mail du Conseil de quartier. Si cet outil de communication est validé, le collège habitants travaillera à sa conception (objectifs, gestion, cibles, contenus) et communiquera à la municipalité son projet avant sa mise en place.

La mairie est d'accord pour la création d'un compte facebook mais au nom du collège habitants Prévert. Le collège habitants continue sa réflexion et se réserve le droit d'utiliser un compte facebook

Point 2 :

- Est-il possible de mettre une poubelle à proximité de chaque container à verres et à vêtements?

Non, le coût d'installation d'une poubelle auprès de chaque container ainsi que le vidage est trop important. De plus, la mairie n'est pas sûre de l'efficacité de cette solution. La municipalité mise sur la pédagogie et rappelle qu'elle a réalisé une campagne de sensibilisation à la propreté « vive ensemble » durant toute l'année 2011 avec une brochure BD distribuée aux CE2 « et si nous prenions de bonnes habitudes ? »

- Est-il possible d'installer une poubelle au coin de la rue Lully et Berlioz à l'entrée du parc central ?

La mairie répondra ultérieurement suivant le budget 2015.

Il est indiqué que la commune dispose d'environ 400 poubelles dont 130 sur le quartier Prévert.

Point 3 :

Dans le parc central, proche de la rue Berlioz, à l'arrière de la copropriété « le parc de Combs » existe un espace bétonné où des personnes viennent pour boire, faire du feu, casser des choses... peut-on raser cette espace?

La mairie ne peut pas raser cet espace car il s'agit d'un muret de soutien pour la bute. Le CQ insiste sur le fait que cet espace est mal fréquenté et sale et qu'il n'est pas nécessaire d'être remplacé par une autre installation. La mairie précise que les travaux pour supprimer cet aménagement auront un coût. Elle accepte de revoir la situation et donnera sa réponse ultérieurement.

Point 4 :

Il y a un ressenti général sur l'état médiocre des espaces verts et des rues (ordures dans le parc central, abords des containers à verres, les abords de la francilienne, les environs du Mc do). Certains habitants ont un sentiment de honte à faire visiter notre quartier. Que compte faire la municipalité?

Concernant, le restaurant Mc Donald's, la municipalité a signé une convention le 23/10/2014 ; Mc Donald's s'est engagé à former ses personnels pour qu'ils sensibilisent leurs clients à la gestion de leurs emballages, une personne a été dédiée au nettoyage des déchets aux abords du restaurant, enfin de nouveaux conditionnements élaborés par Mc Donald's France devraient permettre de diminuer le volume de déchets.

De plus, suite à une réflexion menée avec la municipalité, le SIVOM étend les ouvertures de la déchetterie de Combs à partir du 7 janvier 2015 (ouverture supplémentaire les mercredis, jeudis et vendredis) : Du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h15 et 13h30 à 16h45 et le dimanche de 9h à 11h45.

- En ce qui concerne la demande de nettoyage de la sortie de la Francilienne, tous les accès entrée et sortie de la francilienne (N104) ne sont pas communaux et sont entretenus par la DIRIF. La mairie reste mobilisée sur ce sujet et sollicite de manière régulière les services compétents. La taille des herbes a été faite récemment.

- Est-il possible de d'améliorer la propreté de la place côté LIDL aux abords des containers à vêtements notamment ?

Les habitants trouvent que cette place très fréquentée est souvent sale et donne une mauvaise image de la ville en général, serait-il possible d'augmenter le nombre de passages de la balayeuse sur cette place ?

La municipalité rappelle que la balayeuse fait des circuits définis et ne se déplace pas sur un seul lieu. Quelque soit le nombre de rotations sur cette place, en augmenter le nombre de passages ne pourrait se faire qu'au détriment d'autres secteurs.

- L'espace vert à proximité des commerces « big salam » et « lidl » est empli de déchets. Cet espace pourrait-il être nettoyé régulièrement ?

Cet espace est privé. La mairie relance souvent par courrier le propriétaire du centre commercial. On voit des améliorations depuis 1 an. Un courrier sera à nouveau adressé à Big Salam afin qu'il rentre ses conteneurs.

Point 5 :

Suite à l'aménagement de l'espace Albert Camus au rond-point rue G. Brassens, est-il prévu de mettre une place de parking pour personne à mobilité réduite ?

La place pour personne à mobilité réduite a été installée.

Est il envisageable d'étendre ce dispositif à l'ensemble du quartier si besoin est ?

Si le besoin se fait sentir, la mairie étudiera la demande. C'est le service de la voirie qui gère ce dossier et qui a travaillé au travers de la commission d'accessibilité à la rédaction d'un plan d'accessibilité communal. Ce plan de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Combs-la-Ville est consultable sur le site internet de la ville.

Depuis 3 ans, la commune consacre chaque année 150 000€ à la mise en accessibilité des voiries. En 2014, la commune a reçu le 3^{ème} prix des Trophées de l'innovation pour l'accessibilité dans la catégorie « voirie ».

Point 6 :

Les panneaux d'encombrants installés sont salis et taggués, est-ce que la municipalité peut vérifier l'état de ces panneaux?

Les services techniques s'occupent déjà de réparer et remplacer les panneaux détériorés. Toutefois, les panneaux sont régulièrement dégradés ou volés.

Sur ces panneaux, peut on rajouter un espace qui permettrait de mettre une information sur les dates de passage des encombrants?

La mairie accepte le rajout des dates des encombrants. Les dates sont également accessibles sur le site et le journal du SIVOM.

Point 7 :

Au 2 rue Georges Brassens (immeuble bailleur 3 moulins) un mauvais positionnement des panneaux de rue fait faire des erreurs aux visiteurs. En effet, toute personne qui ne connaît pas le quartier, et qui arrive par la rue Jean Jaurès, a devant elle un panneau indiquant « Rue Louis Aragon » ; peut on y remédier ?

Un panneau rue Georges Brassens a été rajouté le 30 novembre 2014. Les services techniques ré-interviendront pour améliorer l'installation.

Point 8 :

Rue G. Brassens, beaucoup de voitures passent à une vitesse supérieur à 30 KM/H, peut il y avoir un marquage au sol rappelant la vitesse maximum autorisée et indiquant « attention enfants » ?

Non, il y'a déjà des panneaux indiquant une zone à 30km/h à l'entrée de cette rue.

Point 9 : COMMERCES

- Que va devenir Eco marché?

La commune n'a pas reçu d'information sur un changement d'activité pour le moment.

- Y-a-t-il un changement de gérant au centre commercial Picasso? Si oui, qui est-il?

Non, la commune n'est informée d'aucun changement de gérant. Des enseignes se manifestent pour s'installer mais il n'y a pas forcément de suite. Il n'est pas question de laisser un espace vide. En cas de changement, il y aura concertation avec le propriétaire du centre commercial afin que ce centre reste un espace vivant.

- Où en est-on du projet de la salle de fitness sur l'ancien site de Novoviande?

La salle ouvrira en Janvier 2015, 7 jours sur 7.

- Est-il possible de demander au commerce "Big Salam" de rentrer sa poubelle tous les jours?

Déjà traité au point 4

Point 10 :

Peut-on avoir un prévisionnel des travaux voirie en 2015 ?

Non car le budget travaux 2015 n'est pas connu. A revoir en mars prochain.

Les perspectives des années à venir inscrivent les communes dans un schéma contraint du fait des dotations de l'Etat en baisse.

Point 12 : ELGEA

- Quelles organisations de la circulation voitures + piétons seront prévues sur le site et aux abords du centre de loisirs le Soleil?

Le permis de construire n'a pas encore été délivré. Il est prévu un giratoire à la sortie des éléments construits et d'augmenter la largeur des trottoirs pour favoriser la circulation des piétons.

- Quel sera le nombre de maisons, d'appartements et de places de parking ?

Il est prévu 49 logements : 18 aidés et 31 logements en accession à la propriété. Il s'agit de 4 petits bâtiments et de 5 maisons mitoyennes accueillant des logements de taille T2 à T5.

A cela se rajoute 87 places de stationnement en surface. La livraison du projet ELGEA est prévue à l'horizon 2017.

- Quelles seront les répercussions sur le nombre d'enfants dans les écoles? Est-ce que cela a été prévu?

Oui, la mairie étudie cette situation et anticipe les répercussions sur les écoles. Il est à noter que les ouvertures et fermetures de classes incombent à l'éducation nationale.

Point 13 : CENTRE AQUATIQUE

- Quel budget de fonctionnement a été envisagé pour le nouveau centre aquatique ?

- Quelle est la différence avec le budget de fonctionnement de l'actuelle piscine ?

- Est-ce que les conseils de quartier seront mis à contribution dans la réflexion sur ce projet ?

La mairie ne peut répondre à ces questions car rien n'est arrêté, le périmètre n'est pas encore défini ni définitif. L'orientation souhaitée restera tournée vers les scolaires et les familles tout en apportant un plus par rapport à ce qui était déjà présent. Le budget de fonctionnement n'est pas défini. Par contre, le lieu de la future piscine est arrêté ; ce sera sur l'emplacement de l'actuelle piscine.

Point 14 : PROJETS DE L'ECOPOLE ET DE L'ORMEAU

- Où en est-on des projets sur l'Ecopôle?

- Peut-on avoir le plan de situation du site Ecopôle?

Le plan de situation est présenté lors de la réunion et diffusé dans le *Rencontre* de novembre 2014.

Un élu de la commune est délégué à l'Ecopôle.

Le premier bâtiment de l'Ecopôle est en cours de construction sur le territoire de Moissy-Cramayel. Il s'agit de la pépinière d'entreprises qui devrait être terminée en 2015.

- Où en est-on du nouvel Intermarché ?
- Peut-on avoir le plan de situation du site Intermarché ?
- Quels seront les magasins dans la galerie commerciale ?

Le plan de situation est présenté lors de la réunion et sera publié dans le prochain *Rencontre* de décembre 2014. L'ouverture du nouvel Intermarché est prévue pour fin 2015. (Pour plus d'info, voir *Rencontre* de décembre 2014).

Le permis de construire a été accordé en janvier 2013 pour une surface de 3000 m².

- Où en est-on du projet de la salle de fitness sur l'ancien site de Novoviande?

Traité au point 9. A lire dans le prochain *Rencontre* de décembre 2014

MAISON COMMUNAUTAIRE MUSULMANE

- Où en est-on du projet de la future maison communautaire musulmane?

Le permis de construire est en cours d'instruction et l'avis sera très prochainement donné.

La maîtrise des travaux n'incombe pas à la commune. La délivrance du permis donne 2 ans pour débiter les travaux. Une prorogation d'un an peut être accordée.

- Que deviendra le site de l'ancienne maison communautaire musulmane ?

Aucune décision sachant que nous n'en sommes pas encore là. La réflexion est en cours mais il sera tenu comptes des faibles possibilités de stationnement à cet endroit.

- Est-il prévu le déménagement de l'algéco sur le nouveau site ? Si non, sera-t-il enlevé ?

La mairie a autorisé le déménagement de l'algéco à condition que l'association culturelle et éducative des musulmans de Combs prenne en charge le coût. A ce jour, aucune réponse de l'association.

Point 15 :

Quelle est la politique sécuritaire appliquée par la police municipale sur la commune ?

La mairie rappelle les missions de la police municipale et de la police nationale. (Extrait d'un article de *Rencontre* de 2013).

La police municipale est observée en permanence et les habitants font remonter un sentiment d'inactivité, d'inattention.

La police municipale est une police de proximité. Elle joue un rôle préventif (contact, dialogue, conciliation). En cas de délit, la police municipale s'en remet à l'officier de Police Judiciaire chargé de traiter ou classer les affaires.

La police municipale réalise des missions fondées sur un travail parfois invisible pour la population. Elle peut également être mobilisée sur certaines missions prioritaires par la police nationale.

Les constats de cambriolage sont par exemple en baisse grâce à la présence et à la circulation de la police municipale sur le territoire communal.

Point 17 :

La municipalité nous informe que la dernière collecte des bacs marrons aura lieu le 12/12/2014. La reprise est prévue le 30/03/2015.

A partir du 07/01/2015, la déchèterie de Combs-la-Ville va voir ses jours et horaires d'ouverture changer (cf. *Rencontre* décembre 2014) :

Du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 12h15 et 13h30 à 16h45

Le dimanche de 9h à 11h45

La collecte des sapins de Noël aura lieu le 12/01/2015.

Point 18:

- La municipalité nous informe que le prochain téléthon se tiendra les 6 et 7/12/2014 et qu'à cette occasion des dépliants ont été réalisés et distribués dans les boîtes aux lettres.

Plusieurs membres du collège habitants ont effectivement reçu le programme.

- La marché de Noël se tiendra le week-end du 13/14 décembre 2014 place du Souvenir, de 10h à 19h le samedi et de 10h à 18h le dimanche avec cette année une thématique sur les saveurs et douceurs des Antilles.

Point 19 :

- La municipalité nous informe que la première ouverture du marché au public se fera le 13/12/2014 ; il ne s'agit pas de l'inauguration mais de la première journée des commerces dans leurs nouveaux locaux.

Point 20 :

Les prochains conseils de quartier du quartier Prévert auront lieu le 10 mars 2015 et 16 juin 2015. Les réunions des co-vice-présidents auront lieu les 12 février et 26 mai.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Arceluz (présidente de l'association des copropriétaires de la résidence du parc de Combs) revient sur les nuisances liées à la maison communautaire à l'entrée de la rue Hector Berlioz, notamment pour accéder au lotissement le vendredi, jour de rassemblement. Elle indique que le site n'est pas approprié. Elle a déjà rencontré le maire et les représentants de la maison communautaire à ce sujet en octobre 2013 qui se seraient engagés à déménager l'algeco pour que la commune restitue la pelouse sur le site. Les résidents de la copropriété souhaitent des réponses. Mme Arceluz précise que la rencontre avec le maire et les représentants de l'associations culturelle et éducative des musulmans de Combs a tout de même permis de faire diminuer les nuisances.

Il est rappelé que le permis de construire devrait bientôt être délivré, et que l'association des musulmans entreprend, grâce à ce déménagement, des démarches nouvelles pour leurs pratiques. Le message est entendu et la mairie se fera l'écho de ces signalements.

Après l'intervention de la présidente de l'association « Parc de Combs » et compte tenu de l'heure tardive, la municipalité conseille aux membres du collège habitants de grouper au maximum les thématiques mises à l'ordre du jour afin d'améliorer nos échanges et pour éviter de revenir sur des sujets qui sont voisins lors de la tenue du conseil de quartier. Les membres du collège habitants en prennent note.

La séance est levée à 22h35.

Validé le 16 janvier 2015 par le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Frédéric PERIDON

Validé le 29 janvier 2015
par le co-vice président,

Eric ALAMAMY